

**Le Collège communal, le Conseil communal
et l'ensemble du personnel
vous présentent leurs meilleurs vœux.**

Bonne et heureuse année 2019 !

Agenda

Arkenna - Chine (Conférence)

Le vendredi 11 janvier à 20h à l'Espace Culturel de la Samme à Seneffe. Entrée 3€ (abonnement 9€).
Infos : 0475/97.42.88 - <http://arkennaseneffe.blogspot.be>

Collecte spéciale "sapins de Noël"

Attention !!! Collecte spéciale "sapins de Noël". Celle-ci est gratuite et s'effectuera uniquement les jours suivants :

- le mardi 8 janvier 2019 à Seneffe.
- le mercredi 9 janvier 2019 à Feluy.
- le jeudi 10 janvier 2019 à Arquennes.
- le vendredi 11 janvier 2019 à Familleureux et Petit-Roeulx.

!!! Les sapins doivent être déposés sur le trottoir débarrassés de leurs garnitures (guirlandes, décorations, etc.) et les pieds doivent être nus (pas de seaux, pots, mottes de terre).

Le dépôt doit se faire avant 7h00. En aucun cas, ce dépôt ne peut être effectué la veille avant 18h00.



Vous avez un problème avec l'alcool ?

Les Alcooliques Anonymes peuvent peut-être vous aider !

Réunions le mardi de 19h à 21h à Familleureux (Rue Ferrer, 2 - Au dessus de la bibliothèque)
Réunions ouvertes au public les 1er mardis des mois impairs.

Tél : 0484/960.809 (Local) - Alcooliques Anonymes (AA) :

078 15 25 56 - 24h/24 -
www.alcooliquesanonymes.be



Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par an par un professionnel.

Un problème relatif aux déchets ?
Service environnement - 064/52.17.26

Collecte des déchets

Les collectes en porte-à-porte des déchets PMC, papiers-cartons débiteront à 5h30. Nous vous invitons à sortir vos déchets la veille du jour de collecte prévu au calendrier à partir de 18h00.

PMC et Papiers-cartons

La prochaine collecte des PMC et cartons aura lieu le lundi 14 janvier. Les collectes en porte-à-porte des déchets PMC, papiers-cartons débiteront à 5h30. Nous vous invitons à sortir vos déchets la veille du jour de collecte prévu au calendrier à partir de 18h.

Renouvellement du CCCAPH de Seneffe Appel aux candidats



Dans le cadre de sa politique orientée vers le « mieux vivre ensemble », la commune de Seneffe a mis en place un organe régulier de concertation et de dialogue appelé : « Conseil Consultatif Communal des Aînés et de la Personne Handicapée » basé sur le principe de la « participation citoyenne ».

Ce projet est ouvert à tous les seneffois pour peu que vous ayez au minimum 55 ans et/ou que vous soyez concernés par la thématique du handicap (tant au niveau personnel, familial ou professionnel). Si vous avez envie de vous investir dans ce comité pour promouvoir le bien-être de tous, nous vous invitons à compléter et renvoyer le bulletin ci-joint à l'adresse suivante pour le 11 janvier 2019 au plus tard - Administration communale de Seneffe – service du Plan de Cohésion Sociale, rue Lintermans n°21 à 7180 Seneffe.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les personnes suivantes (membres actuels) : christian.graux@gmail.com, pwillers@brutele.be, amdelfosse@hotmail.com, f.urbain@seneffe.be (064/52.17.13).

Renouvellement du CCCAPH de Seneffe – à renvoyer pour le 11/01/2019.

Je soussigné (e) - (Nom – Prénom) :
Adresse :
Tel /gsm :
Mail :
Souhaite participer au renouvellement du CCCAPH et désire être informé(e) de la procédure à suivre.
Date et signature

En soumettant ce formulaire d'inscription, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées et/ou exploitées et/ou traitées par la Commune de Seneffe et pour la Commune de Seneffe dans le but de renouveler le CCCAPH uniquement. Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par ce formulaire, vous pouvez à tout instant contacter la Commune de Seneffe à l'adresse mail suivante : commune@seneffe.be en indiquant dans l'objet de votre mail « RGPD ».

Opération « chèques sport »

Cette année encore, l'Administration communale valorise la promotion des activités sportives chez les jeunes seneffois de 4 à 17 ans inclus. Pour ce faire, elle propose aux familles, l'octroi de chèques d'une valeur de 30 € par enfant pour l'année « 2019 ».

Pour bénéficier de ce(s) chèque(s), l'(les) enfant(s) doit(vent) répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- Être âgé de 4 à 17 ans inclus pour l'octroi du « chèque sport »,
- Être domicilié ou inscrit en résidence sur le territoire de la commune de Seneffe (code postaux : 7180 – 7181),
- Être inscrit régulièrement dans un club sportif de l'entité de Seneffe ou un club dont les activités se déroulent sur l'entité ou, être inscrit régulièrement

dans un club sportif hors entité à condition que le sport choisi ne soit pas pratiqué dans l'entité de Seneffe, ou si pour des raisons pratiques, le nombre de places disponibles est atteint,

- La cotisation devra être payée impérativement durant l'année 2018,

- La procédure à respecter pour l'obtention du (des) chèque(s) repose sur la présentation des pièces justificatives suivantes :

- déclaration de créance dûment complétée ;
- copie « recto / verso » de la carte d'identité ou passeport du jeune ou carte isi+ ;
- copie « recto/verso » de la carte d'identité ou passeport du (des) représentant(s) attitré(s) ;
- numéro de compte bancaire du (des) parent(s) attitré(s) ou du bénéficiaire ;
- attestation « chèque sport » dûment complétée

par le responsable du club sportif auquel est affilié le jeune ;

- preuve de paiement de l'affiliation ;

L'ensemble des documents est à renvoyer par mail à « commune@seneffe.be » ou par courrier à l'Administration communale, rue Lintermans, 21 à 7180 Seneffe. La déclaration de créance et l'attestation « chèques sport » à faire remplir par le responsable du club, ainsi que le règlement général du projet sont disponibles via le site internet communal www.seneffe.be - service des Sports.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec le service des Sports (d.rousseau@seneffe.be ou 064/52.17.27), ou directement rue des Canadiens, 15 (1er étage du bureau de police) à Seneffe.